

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – Séance du 23 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai à 9 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT, convoqué le 20 mai 2020, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune, sous la présidence de Monsieur LAFAY Daniel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : GARRET Jean-Eric – BONJEAN Florence – GARRET Jean-Louis – PONSON Damien – BIGAY Thierry – CHEZE Dominique – BELLERITZ Jean-Yves – GOETZ Marie-Laure – MERLE Jean-Marcel – OLLIVIER Joël – COURTY Chantal – CORROIS Laurent – LAFORT Jérôme – BASSALER Jérôme – NAVOSAD Amandine

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LAFAY Daniel, Maire en exercice qui a procédé à l'appel nominal des membres du conseil élu lors du scrutin du 15 mars 2020, et les a déclaré installés dans leurs fonctions.

Monsieur PONSON Damien, a été désigné en qualité de secrétaire.

2. ELECTION DU MAIRE

Monsieur MERLE Jean-Marcel, doyen des membres présents du Conseil Municipal conformément à l'article L.2122-8 du CGCT a pris la présidence de l'assemblée.

Il a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire et rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a désigné 2 assesseurs : Madame BASSALER Caroline et Monsieur CORROIS Laurent

Monsieur GARRET Jean-Eric est seul candidat à l'élection.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Monsieur GARRET Jean-Eric a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur GARRET Jean-Eric, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire a indiqué que la Commune d'ARCONSAT peut disposer de 4 adjoints au maire maximum.

Le Conseil Municipal a fixé à trois le nombre d'adjoints au Maire.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés Messieurs BIGAY Thierry, GARRET Jean-Louis et CHEZE Dominique.

4. **INDEMNITES DE FONCTION**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2019, le taux de l'indemnité de fonction allouée aux maires des communes de 500 à 999 habitants est fixé automatiquement au taux maximal de 40,3% de l'indice brut terminal applicable aux agents de la fonction publique.

Dans un souci d'économie budgétaire, Monsieur le Maire demande à ce que son indemnité soit plafonnée à 80% du taux maximal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de fixer l'indemnité de Monsieur le Maire à 80% du taux maximal soit 32,24% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

En ce qui concerne les adjoints, depuis le 1^{er} janvier 2019, le taux de l'indemnité de fonction pour des communes de 500 à 999 habitants est fixé au taux maximal de 10,7% de l'indice brut terminal applicable aux agents de la fonction publique.

Dans un souci d'économie budgétaire, Monsieur le Maire propose de plafonner cette indemnité à 80% du taux maximal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de fixer le montant de l'indemnité des adjoints à 80% du taux maximal soit 8,56% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

5. **DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Vous avez eu le tableau avec les différentes commissions communales et le nom des élus pour chaque commission.

6. **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS**

	SIEG	SYNDICAT ASSAINISSEMENT	AICBN	PARC NATUREL LIVRADOIS FOREZ	EPF-SMAF
DELEGUES TITULAIRES	BIGAY Thierry	GARRET Jean-Eric CHEZE Dominique OLLIVIER Joël	GARRET Jean-Louis NAVOSAD Amandine	GARRET Jean-Louis	PONSON Damien
DELEGUES SUPPLEANTS	BELLERIZ J. Yves		ROLLE Chantal GOETZ Marie-Laure	MERLE Jean-Marcel	ROLLE Chantal

